FRC4129526

4 b
Cen

Fnc
24580

RÉPONSE
DE M. ROBESPIERRE

Aux discours de MM. BRISSOT & GUADET du 26 Avril 1792, prononcée à la Société des Amis de la Constitution le 27 du même mois, & imprimée par ordre de la Société.

JE ne viens pas vous occuper ici, quoiqu'on en puisse dire, de l'intérêt de quelques individus ni du mien ; c'est la cause publique qui est l'unique objet de toute cette contestation: gardez-vous de penser que les destinées du peuple soient attachées à quelques hommes ; gardez-vous de redouter le choc des opinions, & les orages des discussions politiques, qui ne sont que les douleurs de l'enfantement de la Liberté. Cette pusillanimité, reste honteux de nos anciennes moeurs, seroit l'écueil de l'esprit public & la sauve-garde de tous les crimes. Élevons-nous une fois pour tout à la hauteur des ames antiques ; & songeons que le courage & la vérité peuvent seuls achever cette grande révolution.

Au reste vous ne me verrez pas abuser des avantages que me donne la manière dont j'ai été personnellement attaqué ; &, si je parle avec énergie, je n'en contribuerai que plus puissamment à la véritable paix & à la seule union qui convienne aux amis de la Patrie.

Ce n'est pas moi qui ai provoqué la dernière scène qui a eu lieu dans cette Société ; elle avoit été précédée d'une diffamation révoltante dont tous les journaux étoient les instrumens & répandue sur-tout par ceux qui sont entre les mains de mes adversaires. Deux Députés à l'Assemblée Nationale connus par leur civisme intrépide & le défenseur de Chateaux-vieux avoient articulé des faits contre plusieurs membres de cette Société. Sans m'expliquer sur cet objet, & même sans y mettre autant d'importance que beaucoup d'autres, sans attaquer

THE NEWBERRY LIBRARY

nommément qui que ce soit, j'ai cru devoir éclairer la Société sur les manoeuvres qui, dans ces derniers tems, avoient été employées pour la perdre ou la paraliser; j'ai demandé la permission de les dévoiler à cette Séance; j'avois annoncé en même tems que je développerois dans un autre tems des vérités importantes au salut public; le lendemain toutes les espèces de journaux possibles, sans en excepter la Chronique ni le Patriote Français, s'accordent à diriger contre moi & contre tous ceux qui avoient déplu à mes adversaires les plus absurdes & les plus atroces calomnies. Le lendemain, M. Brissot, prévenant le jour où je devois porter la parole, vient dans cette Tribune, armé du volumineux discours que vous avez entendu.

Il ne dit presque rien sur les faits allégués par les trois Citoyens que j'ai nommés; il nous assure que nous ne devons pas craindre de voir une autorité trop grande entre les mains des Patriciens; se livre à une longue dissertation sur le Tribunat, qu'il présente comme la seule calamité qui menace la Nation; nous garantit que le patriotisme regne par-tout, sans en excepter le lieu qui fut jusqu'ici le foyer de toutes les intrigues & de toutes les conspirations; loue la dénonciation en général: mais prétend que cette arme sacrée doit rester oisive par la raison que nous sommes en guerre avec les ennemis du dehors: il va jusqu'à nous reprocher de crier contre la guerre, tandis qu'il n'est pas question de cela; & que nous n'en avons jamais parlé, que pour proposer les moyens ou de prévenir en même tems la guerre étrangère & la guerre civile, ou au moins de tourner la première au profit de la Liberté. Enfin au panégyrique le plus pompeux de ses amis, il oppose les portraits hideux de tous les Citoyens qui n'ont point suivi ses étendards; il présente tous les dénonciateurs comme des hommes exagérés, comme des factieux & des agitateurs du peuple; & dans ses éternelles & vagues déclamations, il m'impute l'ambition la plus extravagante & la plus profonde perversité. Mr Guadet, que je n'avois jamais attaqué en aucune manière, trouva le moyen d'enchérir sur M. Brissot dans un discours dicté par le même esprit.

Le même jour, un autre membre de cette Société

pour s'être expliqué librement sur la conduite tenue par le Procureur syndic du Département, dans la fête de la Liberté, reçoit de la part de ce dernier l'assurance qu'il va le traduire devant les Tribunaux : & devant quels juges ! Sera-ce devant les Jurés que le Procureur syndic a lui-même choisis ? & ce Procureur syndic est membre de cette Société & après l'avoir prise pour arbitre d'une discussion élevée dans son sein, il décline son jugement, pour la soumettre à celui des juges ! Il recuse le tribunal de l'opinion publique pour adopter le tribunal de quelques hommes.

Je n'ai eu aucune espèce de part ni directement ni indirectement aux dénonciations faites ici par MM. Collot, Merlin & Chabot : je les en atteste eux-mêmes ; j'en atteste tous ceux qui me connoissent ; & je le jure par la Patrie & par la Liberté ; mon opinion sur tout ce qui tient à cet objet est indépendante, isolée ; ma cause ni mes principes n'ont jamais tenu, ni ne tiennent à ceux de personne. Mais j'ai cru que dans ce moment la justice, les principes de la Liberté publique & individuelle, m'imposoient la loi de faire ces légères observations sur le procédé de M. Roederer, avant de parler de ce qui me regarde personnellement.

Avant d'avoir expliqué le véritable objet de mes griefs, avant d'avoir nommé personne, c'est moi qui me trouve accusé par des adversaires qui usent contre moi de l'avantage qu'ils ont de parler tous les jours à la France entière dans des feuilles périodiques, de tout le crédit, de tout le pouvoir qu'ils exercent dans le moment actuel. Je suis calomnié à l'envie par les journaux de tous les partis ligués contre moi : je ne m'en plains pas ; je ne cabale point contre mes accusateurs ; j'aime bien que l'on m'accuse ; je regarde la liberté des dénonciations, dans tous les tems, comme la sauve-garde du peuple, comme le droit sacré de tout Citoyen ; & je prends ici l'engagement formel de ne jamais porter mes plaintes à d'autre Tribunal, qu'à celui de l'opinion publique : mais il est juste au moins que je rende un hommage à ce Tribunal vraiment souverain, en répondant devant lui à mes adversaires. Je le dois d'autant plus que, dans les tems où nous sommes, ces sortes d'attaques sont moins dirigées contre les personnes que contre la cause et

les principes qu'elles défendent. *Chef de parti*, *agitateur du peuple*, *agent du Comité Autrichien*, *payé ou tout au moins égaré*, si l'absurdité de ces inculpations me défend de les réfuter, leur nature, l'influence & le caractère de leurs auteurs méritent au moins une réponse. Je ne ferai point celle de Scipion ou de la Fayette, qui, accusé dans cette même tribune de plusieurs crimes de lèze-nation, ne répondit rien. Je répondrai sérieusement à cette question de M. Brissot : qu'avez-vous fait pour avoir le droit de censurer ma conduite & celle de mes amis? Il est vrai que tout en m'interrogeant, il semble lui-même m'avoir fermé la bouche en répétant éternellement avec tous mes ennemis, que je sacrifiois la chose publique à mon orgueil; que je ne cessois de vanter mes services, quoiqu'il sache bien que je n'ai jamais parlé de moi que lorsqu'on m'a forcé de repousser la calomnie & de défendre mes principes. Mais enfin, comme le droit d'interroger & de calomnier suppose celui de répondre, je vais lui dire franchement & sans orgueil ce que j'ai fait. Jamais personne ne m'accusa d'avoir exercé un métier lâche, ou flétri mon nom par des liaisons honteuses & par des procès scandaleux; mais on m'accusa constamment de défendre avec trop de chaleur la cause des foibles opprimés contre les oppresseurs puissans; on m'accusa, avec raison, d'avoir violé le respect dû aux Tribunaux tyranniques de l'ancien-régime, pour les forcer à être justes par pudeur; d'avoir immolé à l'innocence outragée l'orgueil de l'aristocratie bourgeoise, municipale, nobiliaire, ecclésiastique. J'ai fait dès la première aurore de la Révolution, au-delà de laquelle vous vous plaisez à remonter pour y chercher à vos amis des titres de confiance, ce que je n'ai jamais daigné dire, mais ce que tous mes Compatriotes s'empresseroient de vous rappeller à ma place dans ce moment où l'on met en question si je suis un ennemi de la Patrie, & s'il est utile à sa cause de me sacrifier; ils vous diroient que Membre d'un très-petit Tribunal, je repoussai par les principes de la souveraineté du peuple, ces Edits de Lamoignon auxquels les Tribunaux su-

périeurs n'opposoient que des formes. Ils vous diroient qu'à l'époque des premières Assemblées, je les déterminai moi seul, non pas à réclamer, mais à exercer les droits du Souverain. Ils vous diroient qu'ils ne voulurent pas être présidés par ceux que le despotisme avoit désignés pour exercer cette fonction, mais par les Citoyens qu'ils choisirent librement; ils vous diroient que tandis qu'ailleurs le tiers-Etat remercioit humblement les nobles de leur prétendue rénonciation à des privilèges pécuniaires, je les engageois à déclarer pour toute réponse à la Noblesse artesienne, que nul n'avoit le droit de faire don au peuple de ce qui lui appartenoit; ils vous rappelleroient avec quelle hauteur ils repoussèrent le lendemain un courtisan fameux, Gouverneur de la Province & Président des trois Ordres, qui les honora de sa visite pour les ramener à des procédés plus polis. Ils vous diroient que je déterminai l'Assemblée Electorale représentative d'une Province importante, à annuller des actes illégaux & concussionnaires que les Etats de la Province & l'Intendant avoit osé se permettre; ils vous diroient qu'alors comme aujourd'hui en but à la rage de toutes les Puissances conjurées contre moi, menacé d'un procès criminel, le peuple m'arracha à la persécution pour me porter dans le sein de l'Assemblée Nationale; tant la nature m'avoit fait pour jouer le rôle d'un *Tribun ambitieux & d'un dangéreux agitateur du peuple*! & moi j'ajouterai que le spectacle de ces grandes assemblées éveilla dans mon coeur un sentiment sublime & tendre qui me lia pour jamais à la cause du peuple par des liens bien plus forts que toutes les froides formules de sermens inventées par les loix; je vous dirai que je compris dès-lors cette grande vérité morale & politique annoncée par Jean-Jacques, que les hommes n'aiment jamais sincérement que ceux qui les aiment; que le peuple seul est bon, juste, magnanime & que la corruption & la tyrannie sont l'appanage exclusif de tous ceux qui le dédaignent. Je compris encore combien il eût été facile à des Représentans vertueux d'élever tout d'un coup la Nation Française à toute la hauteur

de la Liberté. Si vous me demandez ce que j'ai fait à l'Assemblée Nationale, je vous répondrai que je n'ai point fait tout le bien que je désirois; que je n'ai pas même fait tout le bien que je pouvois. Dès ce moment je n'ai plus eu affaire au peuple, à des hommes simples & purs, mais à une assemblée particulière agitée par mille passions diverses, à des courtisans ambitieux, habiles dans l'art de tromper, qui, cachés sous le masque du patriotisme, se réunissoient souvent aux phalanges aristocratiques pour étouffer ma voix. Je ne pouvois prétendre qu'aux succès qu'obtiennent le courage & la fidélité à des devoirs rigoureux; il n'étoit point en moi de rechercher ceux de l'intrigue & de la corruption. J'aurois rougi de sacrifier des principes sacrés au frivole honneur d'attacher mon nom à un grand nombre de loix. Ne pouvant faire adopter beaucoup de Décrets favorables à la Liberté, j'en ai repoussé beaucoup de désastreux; j'ai forcé du moins la tyrannie à parcourir un long circuit pour approcher du but fatal où elle tendoit. J'ai mieux aimé souvent exciter des murmures honorables que d'obtenir de honteux applaudissemens; j'ai regardé comme un succès de faire retentir la voix de la vérité, lors même que j'étois sûr de la voir repoussée; portant toujours mes regards au-delà de l'étroite enceinte du sanctuaire de la Législation, quand j'adressai la parole au Corps représentatif, mon but étoit sur-tout de me faire entendre de la Nation et de l'humanité; je voulois réveiller sans cesse dans le coeur des Citoyens ce sentiment de la dignité de l'homme & ces principes éternels qui défendent les droits des peuples contre les erreurs ou contre les caprices du Législateur même. Si c'est un sujet de reproche, comme vous le dites, de paroître souvent à la tribune; si Phocion & Aristide que vous citez ne servoient leur Patrie que dans les camps & dans les tribunaux, je conviens que leur exemple me condamne; mais voilà mon excuse. Mais, quoiqu'il en soit d'Aristide & de Phocion, j'avoue encore que cet orgueil intraitable que vous me reprochez éternellement a constamment méprisé la Cour

& ses faveurs ; que toujours il s'est révolté contre toutes les factions avec lesquelles j'ai pu partager la puissance & les dépouilles de la nation ; que souvent redoutable aux tyrans & aux traîtres, il ne respecta jamais que la vérité, la foiblesse & l'infortune.

Vous demandez ce que j'ai fait. Oh ! une grande chose, sans doute. J'ai donné Brissot & Condorcet à la France. J'ai dit un jour à l'Assemblée Constituante que, pour imprimer à son ouvrage un auguste caractère, elle devoit donner au peuple un grand exemple de désintéressement & de magnanimité ; que les vertus des Législateurs devoient être la première leçon des Citoyens ; & je lui ai proposé de décréter qu'aucun de ses Membres ne pourroit être réélu à la seconde Législature ; cette proposition fut accueillie avec enthousiasme. Sans cela peut-être beaucoup d'entr'eux seroient restés dans la carrière ; & qui peut répondre que le choix du peuple de Paris ne m'eût pas moi-même appellé à la place qu'occupent aujourd'hui Brissot ou Condorcet ? Cette action ne peut être comptée pour rien par M. Brissot, qui dans le panégyrique de son ami, rappellant ses liaisons avec d'Alembert & sa gloire académique, nous a reproché la témérité avec laquelle nous jugeons des hommes qu'il a appellés *nos maîtres en patriotisme & en liberté*. J'aurois cru moi que dans cet art nous n'avions d'autre maître que la nature.

Je pourrois observer que la Révolution a rapetissé bien des grands hommes de l'ancien régime ; que si les Académiciens & les Géomètres que M. Brissot nous propose pour modèles, ont combattu & ridiculisé les Prêtres, ils n'en ont pas moins courtisé les Grands & adoré les Rois dont ils ont tiré un assez bon parti ; & qui ne sait avec quel acharnement ils ont persécuté la vertu & le génie de la Liberté dans la personne de ce Jean-Jacques dont j'apperçois ici l'image sacrée, de ce vrai Philosophe qui seul, à mon avis, entre tous les hommes célèbres de ce tems-là, mérita ces honneurs publics prostitués depuis par l'intrigue à des charlatans politiques & à de méprisables héros.

Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins vrai que dans le système de M. Brissot, il doit paroître étonnant que celui de mes services que je viens de rappeller ne m'ait pas mérité quelqu'indulgence de la part de mes Adversaires.

J'ai cru encore que, pour conserver la vertu des membres de l'Assemblée nationale pure de toute intrigue & de toute espérance corruptrice, il falloit élever une barrière entre eux & le ministère, que leur devoir étoit de surveiller les Ministres, & non de s'identifier avec eux, ou de le devenir eux-mêmes; & l'Assemblée Constituante, consacrant ces principes a décrété que les membres des législatures ne pourroient parvenir au Ministère ni accepter aucun emploi du pouvoir exécutif pendant quatre ans après la fin de leur mission. Après avoir élevé cette double digue contre l'ambition des représentans, il fallut la défendre encore longtems contre les efforts incroyables de tous les intrigans qu'elle mettoit au désespoir; & l'on peut facilement conjecturer qu'il m'eut été facile de composer avec eux sur ce point au profit de mon intérêt personnel. Eh bien! je l'ai constamment défendue; & je l'ai sauvée du naufrage de la revision. Comment le délire de la haine a-t-il donc pu vous aveugler au point d'imprimer dans vos petites feuilles & de répandre partout dans vos petites cotteries, & même dans les lieux publics, que celui qui provoqua ces deux Décrets, aspire au Ministère pour lui & pour ses amis; que je veux renverser les nouveaux Ministres, pour m'élever sur leurs ruines? Je n'ai pas encore dit un seul mot contre les nouveaux Ministres; il en est même parmi eux que je préfererois, quant-à-présent à tout autre & que je pourrois défendre dans l'occasion: je veux seulement qu'on les surveille & qu'on les éclaire, comme les autres; que l'on ne substitue pas les hommes aux principes & la personne de Ministres, au caractère des peuples: je veux sur-tout qu'on démasque tous les factieux. Vous demandez ce que j'ai fait: & vous m'avez adressé cette question, dans cette Tribune, dans cette Société dont l'existence même est un monument de ce que j'ai fait! Vous n'étiez pas ici, lorsque sous

le glaive de la proscription, environné de pieges & de bayonnetes, je la défendois & contre toutes les fureurs de nos modernes Sylla, & même contre toute la puissance de l'Assemblée Constituante. Interrogez donc ceux qui m'entendirent; interrogez tous les amis de la Constitution répandus sur toute la surface de l'empire; demandez-leur quels sont les noms auxquels ils se sont ralliés, dans ces tems orageux. Sans ce que j'ai fait, vous ne m'auriez point outragé dans cette Tribune, car elle n'existeroit plus; & ce n'est pas vous qui l'auriez sauvée. Demandez-leur qui a consolé les patriotes persécutés, ranimé l'esprit public, dénoncé à la France entière une coalition perfide & toute puissante, arrêté le cours de ses sinistres projets, & converti ses jours de triomphe en des jours d'angoisses & d'ignominie. J'ai fait tout ce qu'a fait le magistrat intègre que vous louez dans les mêmes feuilles où vous me déchirez. C'est en vain que vous vous efforcez de séparer des hommes que l'opinion publique & l'amour de la Patrie ont unis. Les outrages que vous me prodiguez, sont dirigés contre lui-même, & les calomniateurs sont les fléaux de tous les bons Citoyens. Vous jettez un nuage sur la conduite & sur les principes de mon compagnon d'armes; vous enchérissez sur les calomnies de nos ennemis communs, quand vous osez m'accuser de vouloir égarer & flatter le peuple! Et comment le pourrois-je! Je ne suis ni le courtisan, ni le modérateur, ni le tribun, ni le défenseur du peuple; je suis peuple moi-même!

Mais par quelle fatalité tous les reproches que vous me faites, sont-ils précisément les chefs d'accusation intentés contre moi & contre Péthion au mois de Juillet dernier par les Dandré, les Barnave, les Duport, les la Fayette! comment se fait-il que, pour répondre à vos inculpations, je n'ai rien autre chose à faire que de vous renvoyer à l'adresse que nous fîmes à nos commettans, pour confondre leurs impostures & dévoiler leurs intrigues. Alors ils nous appelloient factieux; & vous n'avez sur eux d'autre avantage que d'avoir inventé le terme *d'Agitateur*, apparemment parceque l'autre est usé. Suivant les gens que je viens de nommer c'étoit nous qui *semions la division parmi les patriotes*.

C'étoit nous qui soulevions le peuple contre les loix ; contre l'Assemblée Nationale ; c'est-à-dire l'opinion publique contre l'intrigue & la trahison. Au reste je ne me suis jamais étonné que mes ennemis n'ayent point conçu qu'on pouvoit être aimé du peuple sans intrigue, ou le servir sans intérêt. Comment l'aveugle-né peut-il avoir l'idée des couleurs ; & les ames viles deviner le sentiment de l'humanité & les passions vertueuses ! comment croiroient-ils aussi que le peuple peut lui-même dispenser justement son estime ou son mépris ? Ils le jugent par eux-mêmes, ils le méprisent & le craignent ; ils ne savent que le calomnier pour l'asservir & pour l'opprimer.

On me fait aujourd'hui un reproche d'un nouveau genre. Les personnages dont j'ai parlé dans le tems où je fus nommé Accusateur public du Département de Paris, firent éclater hautement leur dépit & leur fureur ; l'un d'eux abandonna même brusquement, la place de Président du Tribunal criminel ; aujourd'hui ils me font un crime d'avoir abdiqué ces mêmes fonctions qu'ils s'indignoient de voir entre mes mains ! C'est une chose digne d'attention de voir ce concert de tous les calomniateurs à gages de l'Aristocratie & de la Cour, pour chercher dans une démarche de cette nature des motifs lâches ou criminels ! Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est de voir MM. Brissot & Guadet en faire un des principaux chefs de l'accusation qu'ils ont dirigée contre moi. Ainsi quand on reproche aux autres de briguer les places avec bassesse, on ne peut m'imputer que mon empressement à les fuir ou à les quitter. Au reste je dois sur ce point à mes Concitoyens une explication ; & je remercie mes Adversaires de m'avoir eux-mêmes présenté cette occasion de la donner publiquement. Ils feignent d'ignorer les motifs de ma démission ; mais le grand bruit qu'ils en ont fait, me prouveroit qu'ils les connoissent trop bien ; quand je ne les aurois pas d'avance annoncés très clairement à cette Société & au public, il y a trois mois, le jour même de l'installation du Tribunal criminel ; je vais les rappeller. Après avoir donné une idée exacte des fonctions qui m'étoient con-

fiées ; après avoir observé que les crimes de lèze-nation n'étoient pas de la compétence de l'Accusateur public ; qu'il ne lui étoit pas permis de dénoncer directement les délits ordinaires, & que son Ministère se bornoit à donner son avis sur les affaires envoyées au Tribunal criminel en vertu des décisions du juré d'accusation ; qu'il renfermoit encore la surveillance sur les officiers de police ; le droit de dénoncer directement leurs prévarications au Tribunal criminel, je suis convenu que renfermée dans ces limites cette place étoit peut-être la plus intéressante de la Magistrature nouvelle. Mais j'ai déclaré que dans la crise orageuse qui doit décider de la liberté de la France & de l'Univers, je connoissois un devoir encore plus sacré que d'accuser le crime ou de défendre l'innocence & la liberté individuelle, avec un titre public, dans des causes particulières, devant un Tribunal judiciaire ; ce devoir est celui de plaider la cause de l'humanité & de la Liberté, comme homme, & comme Citoyen, au Tribunal de l'Univers & de la Postérité ; j'ai déclaré que je ferois tout ce qui seroit en moi pour remplir à la fois ces deux tâches : mais que si je m'appercevois qu'elles étoient au dessus de mes forces, je préfererois la plus utile & la plus périlleuse : que nulle puissance ne pouvoit me détacher de cette grande cause des Nations que j'avois défendue, que les devoirs de chaque homme étoient écrits dans son coeur & dans son caractère, & que s'il le falloit, je saurois sacrifier ma place à mes principes & mon intérêt particulier à l'intérêt général. J'ai conservé cette place jusqu'au moment où je me suis assuré qu'elle ne me permettroit pas de donner aucun moment au soin général de la chose publique ; alors je me suis déterminé à l'abdiquer. Je l'ai abdiquée, comme on jette son bouclier, pour combattre plus facilement les ennemis du bien public ; je l'ai abandonnée, je l'ai *désertée*, comme on déserte ses retranchements, pour monter à la brèche. J'aurois pu me livrer sans danger au soin paisible de poursuivre les auteurs des délits privés, & me faire pardonner peut-être par les ennemis de la Révolution une inflexibilité de principes qui subjuguoit leur estime. J'aime mieux conserver la

liberté de déjouer les complots tramés contre le salut public; & je dévoue ma tête aux fureurs des Sylla & des Clodius. J'ai usé du droit qui appartient à tout Citoyen, & dont l'exercice est laissé à sa conscience. Je n'ai vu là qu'un acte de dévouement, qu'un nouvel hommage rendu par un Magistrat aux principes de l'égalité & à la dignité du Citoyen; si c'est un crime, je fais des voeux, pour que l'opinion publique n'en ait jamais de plus dangereux à punir.

Ainsi donc, les actions les plus honnêtes ne sont que de nouveaux alimens de la calomnie! Cependant par quelle étrange contradiction feignez-vous de me croire nécessaire à une place importante, lorsque vous me refusez toutes les qualités d'un bon Citoyen. Que dis-je vous me faites un crime d'avoir abandonné des fonctions publiques; & vous prétendez que pour me soustraire à ce que vous appellez l'idolatrie du peuple, je devrois me condamner moi-même à l'Ostracisme! Qu'est-ce donc que cette idolatrie prétendue, si ce n'est une nouvelle injure que vous faites au peuple? N'est-ce pas être aussi trop défiant & trop soupçonneux à la fois de paroître tant redouter un simple Citoyen qui a toujours servi la cause de l'égalité avec désintéressement, & de craindre si peu les chefs de factions entourés de la force publique, qui lui ont déjà porté tant de coups mortels?

Mais qu'elle est donc cette espèce d'Ostracisme dont vous parlez? Est-ce la renonciation à toute espèce d'emplois publics, même pour l'avenir? Si elle est nécessaire pour vous rassurer contre moi, parlez, je m'engage à en déposer dans vos mains l'acte authentique & solemnel. Est-ce la défense d'élever désormais la voix pour défendre les principes de la Constitution & les droits du peuple? De quel front oseriez-vous me le proposer? Est-ce un exil volontaire, comme M. Guadet l'a annoncé en propres termes? (*) Ah! ce sont les ambitieux & les tyrans qu'il faudroit bannir. Pour

(*) *Discours de M. Guadet dans la séance des Amis de la Constitution du 25 Avril 1792.*

moi, où voulez-vous que je me retire ? Quel est le peuple où je trouverai la Liberté établie ? Et Quel Despote voudra me donner un asyle ? Ah ! on peut abandonner sa Patrie heureuse & triomphante ; mais menacée, mais déchirée, mais opprimée ! On ne la fuit pas, on la sauve, ou on meurt pour elle. Le ciel qui me donna une ame passionnée pour la Liberté & qui me fit naître sous la domination des tyrans, le ciel qui prolongea mon existence jusqu'au règne des factions & des crimes, m'appelle peut-être à tracer de mon sang la route qui doit conduire mon pays au bonheur & à la Liberté ; j'accepte avec transport cette douce & glorieuse destinée. Exigez-vous de moi un autre sacrifice ? Oui, il en est un que vous pouvez demander encore ; je l'offre à ma Patrie, c'est celui de ma réputation. Je vous la livre, réunissez-vous tous pour la déchirer, joignez-vous à la foule innombrable de tous les ennemis de la Liberté, unissez, multipliez vos libelles périodiques, je ne voulois de réputation que pour le bien de mon pays : si pour la conserver il faut trahir, par un coupable silence, la cause de la vérité & du peuple, je vous l'abandonne ; je l'abandonne à tous les esprits foibles & versatiles que l'imposture peut égarer, à tous les méchans qui la répandent. J'aurai l'orgueil encore de préférer, à leurs frivoles applaudissemens, le suffrage de ma conscience & l'estime de tous les hommes vertueux & éclairés ; appuyé sur elle & sur la vérité, j'attendrai le secours tardif du tems qui doit venger l'humanité trahie & les peuples opprimés.

Voilà mon apologie ; c'est vous dire assez, sans doute que je n'en avois pas besoin. Maintenant il me seroit facile de vous prouver que je pourrois faire la guerre offensive avec autant d'avantage que la guerre défensive. Je ne veux que vous donner une preuve de modération. Je vous offre la paix aux seules conditions que les amis de la Patrie puissent accepter. A ces conditions je vous pardonne volontiers toutes vos calomnies ; j'oublierai même cette affectation cruelle avec laquelle vous ne cessez de défigurer ce que j'ai dit pour m'accuser d'avoir fait contre l'Assemblée Nationale les réfle-

xions qui s'adressoient à vous, cette artificieuse politique avec laquelle vous vous êtes toujours efforcés de vous identifier avec elle, d'inspirer de sinistres préventions contre moi, à ceux de ses membres pour qui j'ai toujours marqué le plus d'égards & d'estime. Ces conditions, les voici.

Je ne transige point sur les principes de la justice & sur les droits de l'humanité. Vous me parlerez tant que vous voudrez du Comité Autrichien ; vous ajouterez même que je suis son agent involontaire, suivant l'expression familière de quelques uns de vos papiers. Moi qui ne suis point initié dans les secrets de la Cour, & qui ne puis l'être ; moi qui ignore jusqu'où s'étendent l'influence & les relations de ce Comité, je ne connois qu'une seule régle de conduite, c'est la déclaration des droits de l'homme & les principes de notre Constitution. Par-tout où je vois un système qui les viole constamment ; par-tout où j'apperçois l'ambition, l'intrigue, la ruse, & le machiavélisme, je reconnois une faction ; & toute faction tend de sa nature à immoler l'intérêt général à l'intérêt particulier. Que l'on s'appelle Condé, Cazalès, laFayette, Duport, Lameth ou autrement, peu m'importe : je crois que sur les ruines de toutes les factions, doivent s'élever la prospérité publique & la Souveraineté Nationale ; & dans ce labyrinthe d'intrigues, de perfidies & de conspirations, je cherche la route qui conduit à ce but ; voilà ma politique, voilà le seul fil qui puisse guider les pas des amis de la raison & de la Liberté. Or quelque soit le nombre & les nuances des différens partis, je les vois tous ligués contre l'Égalité & contre la Constitution, ce n'est qu'après les avoir anéantis qu'ils se disputeront la puissance publique & la substance du peuple. De tous ces partis le plus dangéreux à mon avis, est celui qui a pour chef le héros qui, après avoir assisté à la révolution du nouveau monde, ne s'est appliqué jusqu'ici, qu'à arrêter les progrès de la Liberté dans l'ancien, en opprimant ses Concitoyens. Voilà, à mon avis, le plus grand des dangers qui menacent la Liberté. Unissez-vous à nous pour le prévenir. Dévoilez, comme Députés & comme Écrivains, &

cette faction & ce chef ! Vous Brissot, vous êtes convenu avec moi, & vous ne pouvez le nier, que la Fayette étoit le plus dangéreux ennemi de notre Liberté ; qu'il étoit le boureau & l'assassin du peuple ; je vous ai entendu dire, en présence de témoins, que la journée du Champ-de-Mars avoit fait rétrograder la Révolution de vingt années. Cet homme est-il moins redoutable parcequ'il est à la tête d'une armée ? Non.

Hatez-vous donc, vous & vos amis, d'éclairer la partie de la Nation qu'il a abusée ; déployez le caractère d'un véritable Représentant ; n'épargnez pas Narbonne plus que Lessart. Faites mouvoir horizontalement le glaive des loix pour frapper toutes les têtes des grands conspirateurs ; si vous desirez de nouvelles preuves de leurs crimes, venez plus souvent dans nos séances, je m'engage à vous les fournir. Défendez la liberté individuelle attaquée sans cesse par cette faction ; protégez les Citoyens les plus éprouvés contre ses attentats journaliers ; ne les calomniez pas ; ne les persécutez pas vous-même ; le costume des prêtres a été supprimé ; effacez toutes ces distinctions impolitiques & funestes par lesquelles la Fayette a voulu élever une barrière entre les gardes nationales & la généralité des Citoyens ; faites réformer cet Etat-major ouvertement voué à la Fayette & auquel on impute tous les désordres, toutes les violences qui oppriment le patriotisme. Il est tems de montrer un caractère décidé de civisme & d'énergie véritable ; il est tems de prendre les mesures nécessaires pour rendre la guerre utile à la Liberté ; déjà les troubles du Midi & de divers Départemens se réveillent. Déjà on nous écrit de Metz que depuis cette époque tout s'incline dans cette Ville devant le Général ; déjà le sang a coulé dans le Département du Bas-Rhin. A Strasbourg on vient d'emprisonner les meilleurs Citoyens ; Diétrich l'ami de la Fayette est dénoncé comme l'auteur de ces vexations ; il faut que je vous le dise : vous êtes accusé de protéger ce Diétrich & sa faction ; non par moi, mais par la Société des Amis de la Constitution de Strasbourg. Effacez tous ces soupçons, venez discuter avec nous les grands objets qui intéressent le salut de

504

la Patrie ; prenez toutes les mesures que la prudence exige pour éteindre la guerre civile & terminer heureusement la guerre étrangère ; c'est à la manière dont vous accueillerez cette proposition, que les patriotes vous jugeront ; mais si vous la rejettez, rappellez-vous que nulle considération, que nulle puissance ne peut empêcher les amis de la Patrie de remplir leurs devoirs.

La Société des Amis de la Constitution a arrêté l'impression de ce Discours, la distribution & l'envoi à toutes les Sociétés affiliées.

Lasource, Député, *Président ;* Chodieu, Député ; Ducos, Député ; Boys, Pepin, Perez, *Secrétaires.*

L'an IV de la Liberté.

De l'Imp. de MAYER & Compagnie, rue St. Martin, N°. 219, presque vis-à-vis la rue Maubuée.